



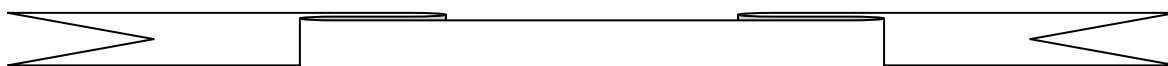
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROCES-VERBAL

DIRECTION NATIONALE DU CONTROLE DE GESTION COMMISSION D'APPEL

Réunion du 09 juillet 2026

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission d'Appel de la D.N.C.G..
Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par Notifoot.



AVOINE CHINON OC (Régional 1) : Interdiction d'accès sportive de l'équipe première en championnat National 2 à l'issue de la saison 2025/2026.

DECISION :

- **Infirmes, autorise l'accès en National 2 et encadrement de la masse salariale du budget proposé National 2 2026/2027.**

HEROUILLE FUTSAL (Division 2 Futsal) : Rétrogradation administrative de l'équipe fanion en Régional 1 à l'issue de la saison 2025/2026.

DECISION :

- **Confirme.**

SSEP HOMBURG-HAUT (Régional 1) : Rétrogradation administrative de l'équipe fanion à l'issue de la saison 2025/2026 en sus de la rétrogradation sportive.

DECISION :

- **Confirme.**

ETOILE MARITIME (Régional 2) : Interdiction d'accès sportive de l'équipe première en championnat Régional 1 à l'issue de la saison 2025/2026.

DECISION :

- **Confirme.**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



FC VAULX EN VELIN (Régional 1 Futsal) : Interdiction d'accès sportive de l'équipe première en championnat Division 2 Futsal à l'issue de la saison 2025/2026.

DECISION :

- **Infirmes, autorise l'accès en Division 2 Futsal et encadrement de la masse salariale du budget proposé Division 2 Futsal 2026/2027.**

NANTES METROPOLE FUTSAL (Division 1 Futsal) : Rétrogradation administrative de l'équipe fanion à l'issue de la saison 2025/2026.

DECISION :

- **Infirmes et encadrement de la masse salariale du budget proposé Division 1 Futsal 2026/2027.**